

# Pusey

## Pas d'augmentation des taux des taxes communales

Lors du conseil municipal du mois d'avril les élus se sont prononcés en faveur du budget communal primitif pour 2016. Les différents taux d'imposition communaux 2015 ont été reconduits à l'identique pour 2016 : la taxe d'habitation à 10 %, la taxe sur le foncier bâti à 13,70 %, la taxe sur le foncier non bâti à 36,15 %. Ces taux pour les ménages sont inchangés depuis 2003. Les produits fiscaux prévisionnels pour 2016 représenteront 514 060 €.

En dépenses d'investissements prévisionnelles on note 300 000 € pour l'aménagement de la voirie au Mont

Chanois, 149 000 € pour l'éclairage public (enfouissement, renforcement et éclairage par diodes) rue du Moulin et rue des Fougères.

**Subventions.** Les subventions versées aux associations et aux personnes de droit privé s'élèvent à 11 750 € contre 13 100 € en 2015. Deux associations sont désormais de la compétence de la CAV.

**Sécurité routière.** Un radar pédagogique va être mis en place rue de Pusy pour inciter les automobilistes à rouler moins vite.

**Inauguration.** La médiathèque communale et les cabinets médicaux seront inaugurés le samedi 14 mai.